

# CODE DE CONDUITE DES AFFAIRES

LA MÉTHODE COMPASS





# NOTRE CADRE DE TRAVAIL



## NOTRE VISION ET NOS VALEURS

Nous avons pour ambition d'être un prestataire de services de restauration collective et de services aux entreprises de classe mondiale, réputé pour l'excellence de ses collaborateurs, de ses services et de ses résultats.

Nos valeurs définissent ce en quoi nous croyons collectivement et guident nos comportements, notamment notre engagement en faveur de la sécurité, de l'intégrité et du respect dans **tout ce que nous faisons.**



## NOTRE CODE DE CONDUITE DES AFFAIRES

Notre code de conduite des affaires nous aide à respecter les normes éthiques élevées auxquelles nous souhaitons nous tenir ainsi que nos engagements. Il définit les principes, les normes et les attentes concernant la manière dont nous menons nos activités à l'échelle mondiale ainsi que la manière dont nous devons nous engager et nous traiter les uns les autres.



## NOS POLITIQUES DE GROUPE

Nos politiques de groupe établissent les exigences minimales et les comportements attendus pour soutenir l'intégration de nos valeurs et de notre Code de conduite des affaires partout où nous opérons. Elles sont obligatoires et constituent le fondement des politiques et pratiques locales.

### MESSAGE DE DOMINIC BLAKEMORE

En tant que leader mondial des services de restauration, le groupe Compass s'efforce toujours de faire ce qui est juste, pour son personnel, ses clients, ses actionnaires, la planète et les communautés qu'il sert.

Pour y parvenir, nous nous engageons à maintenir une gouvernance solide et des normes éthiques élevées dans l'ensemble de nos activités dans le monde, à mener nos affaires avec intégrité, à ne jamais faire de compromis sur la sécurité ainsi qu'à traiter les autres avec gentillesse et respect.

Le succès et la croissance future du Groupe dépendent du respect de ces engagements par chacun. Quel que soit notre rôle au sein de Compass, la manière dont nous agissons et nous comportons peut influencer sur la manière dont nous sommes perçus et sur la confiance que nous accordent nos parties prenantes.

Notre code de conduite des affaires (le « Code ») reflète qui nous sommes et indique clairement la voie à suivre - pour toute personne travaillant avec, pour ou au nom de Compass - afin de toujours faire ce qui est juste.

Nous avons tous la responsabilité partagée de comprendre, de suivre et d'intégrer les principes, les normes et les comportements énoncés dans le Code, qui a été approuvé par le conseil d'administration et le comité exécutif de Compass Group PLC. Si vous estimez que les dispositions du Code ne sont pas respectées, veuillez en parler à votre supérieur hiérarchique ou le signaler via notre programme confidentiel, [Speak Up. We're Listening](#) (« Parlez, nous vous écoutons »).

Je tiens à remercier chacun d'entre vous pour le rôle qu'il joue dans l'application du Code partout, chaque jour, aujourd'hui et à l'avenir.

Ensemble, nous pouvons faire en sorte que la sécurité, l'intégrité et le respect soient au cœur de tout ce que nous faisons. Il s'agit du fondement de la méthode Compass.

**DOMINIC BLAKEMORE**  
Directeur général du Groupe



**« NOTRE CODE DE CONDUITE DES AFFAIRES REFLÈTE QUI NOUS SOMMES ET INDIQUE CLAIREMENT LA VOIE A SUIVRE - POUR TOUTE PERSONNE TRAVAILLANT AVEC, POUR OU AU NOM DE COMPASS - AFIN DE TOUJOURS FAIRE CE QUI EST JUSTE. »**



Le présent Code peut être modifié à tout moment. La version la plus récente du Code est disponible sur le [site Web de Compass](#)



**JE CROIS AU  
CODE**



**NOUS  
RESPECTONS  
LE CODE**



**ENSEMBLE,  
NOUS  
INCARNONS  
NOS VALEURS**

## QU'EST-CE QUE LE CODE DE CONDUITE DES AFFAIRES COMPASS ?

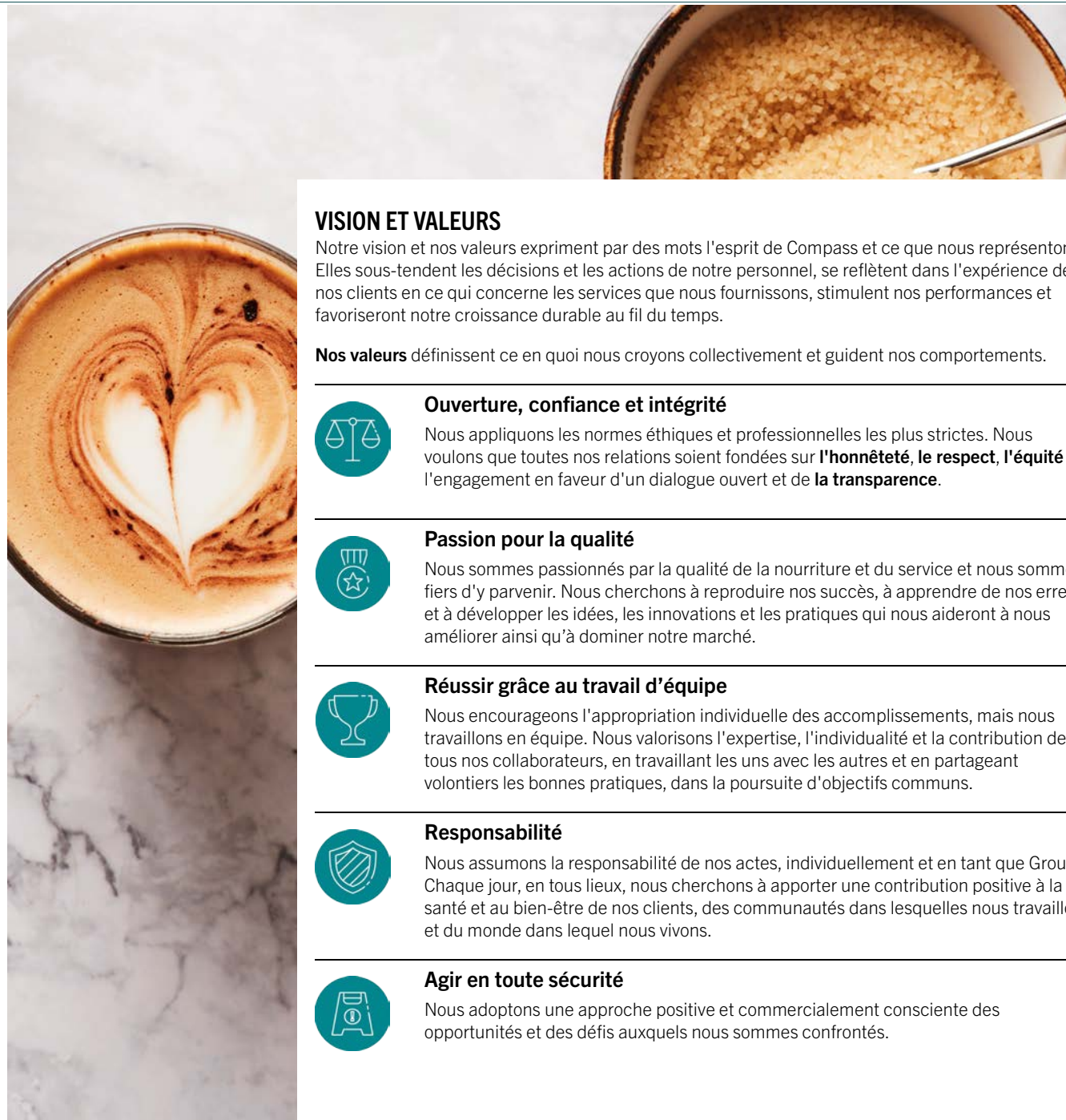
Le Code de conduite des affaires du Groupe Compass (« Compass »/« Nous »/« Notre »/« la Société ») (le « Code ») définit les normes et les comportements minimaux que nous attendons de toute personne travaillant pour Compass ou en son nom. Il nous guide en cas de questions ou de situations où la marche à suivre ne paraît pas évidente. L'instauration d'une confiance mutuelle entre ceux qui travaillent pour nous, qui s'associent à nous et qui investissent en nous est la clé de notre succès continu et dépend de la façon dont chacun d'entre nous agit de manière professionnelle, responsable et conformément aux normes et principes énoncés dans le présent Code. En respectant le Code, nous pouvons nous protéger mutuellement et protéger la réputation d'intégrité et de bonne gouvernance de l'entreprise.

### À QUI S'APPLIQUE LE CODE ?

Le Code s'applique à toute personne travaillant avec, pour ou au nom de Compass, y compris, sans exception, le personnel temporaire et contractuel, indépendamment de son lieu de travail, de son rôle ou de son niveau d'ancienneté.

## IL EST ESSENTIEL QUE VOUS COMPRENIEZ LES RÈGLES ET LES PRINCIPES QUE VOUS DEVEZ RESPECTER, AINSI QUE LES NORMES ET LES COMPORTEMENTS QUE L'ON ATTEND DE VOTRE PART.

Il est de votre responsabilité de vous assurer que vous avez lu et bien compris le contenu du présent Code et des politiques du Groupe qui y sont associées. Si vous ne comprenez pas ou n'êtes pas sûr(e) d'un quelconque élément figurant au Code, parlez-en à votre supérieur hiérarchique. Les sous-traitants, les intermédiaires, les représentants, les partenaires d'entreprise commune et les sociétés dans lesquelles nous investissons (nos « partenaires commerciaux ») sont tenus de suivre et de respecter les dispositions du présent Code. Nos fournisseurs sont également tenus de respecter les normes et les principes du présent Code et de se conformer au Code de conduite mondial des fournisseurs.



## VISION ET VALEURS

Notre vision et nos valeurs expriment par des mots l'esprit de Compass et ce que nous représentons. Elles sous-tendent les décisions et les actions de notre personnel, se reflètent dans l'expérience de nos clients en ce qui concerne les services que nous fournissons, stimulent nos performances et favoriseront notre croissance durable au fil du temps.

**Nos valeurs** définissent ce en quoi nous croyons collectivement et guident nos comportements.



### Ouverture, confiance et intégrité

Nous appliquons les normes éthiques et professionnelles les plus strictes. Nous voulons que toutes nos relations soient fondées sur **l'honnêteté, le respect, l'équité** et l'engagement en faveur d'un dialogue ouvert et de **la transparence**.



### Passion pour la qualité

Nous sommes passionnés par la qualité de la nourriture et du service et nous sommes fiers d'y parvenir. Nous cherchons à reproduire nos succès, à apprendre de nos erreurs et à développer les idées, les innovations et les pratiques qui nous aideront à nous améliorer ainsi qu'à dominer notre marché.



### Réussir grâce au travail d'équipe

Nous encourageons l'appropriation individuelle des accomplissements, mais nous travaillons en équipe. Nous valorisons l'expertise, l'individualité et la contribution de tous nos collaborateurs, en travaillant les uns avec les autres et en partageant volontiers les bonnes pratiques, dans la poursuite d'objectifs communs.



### Responsabilité

Nous assumons la responsabilité de nos actes, individuellement et en tant que Groupe. Chaque jour, en tous lieux, nous cherchons à apporter une contribution positive à la santé et au bien-être de nos clients, des communautés dans lesquelles nous travaillons et du monde dans lequel nous vivons.



### Agir en toute sécurité

Nous adoptons une approche positive et commercialement consciente des opportunités et des défis auxquels nous sommes confrontés.



« PROTÉGEZ-VOUS.  
PROTÉGER COMPASS. »

## **NOS CINQ RÈGLES D'OR**

Nos cinq règles d'or résument les principes de notre Code et fournissent un contexte à notre orientation stratégique et disciplinée concernant nos collaborateurs, les performances et les objectifs en tant que priorités stratégiques clés.

- 1** La santé et la sécurité sont notre priorité numéro un – **veillez à ce qu'elles le soient aussi pour vous.**
- 2** Toute activité contraire à l'éthique ou illégale est strictement interdite, **y compris les actes de corruption, les pots-de-vin, les comportements anticoncurrentiels ou la fraude.**
- 3** Faites preuve de gentillesse et soyez attentionné(e). **Traitez-vous les uns les autres de manière équitable, avec respect et dignité.**
- 4** Soyez toujours professionnel(le), poli(e), honnête et transparent(e) **lorsque vous traitez avec des clients, des fournisseurs et des collègues.**
- 5** Agissez avec intégrité. **Ne faites rien qui pourrait nuire à la réputation de Compass.**

## INCARNER LES PRINCIPES DU CODE – QU’ATTEND-ON DE VOUS ?

Nos paroles et nos actions doivent toujours refléter nos valeurs et témoigner des normes éthiques les plus élevées dans la manière dont nous menons nos activités et dont nous nous engageons auprès de nos clients, de nos investisseurs et de nos partenaires commerciaux.

Le présent Code fournit des directives fondées sur des principes ainsi que les normes et les comportements attendus pour nous aider à faire ce qui est juste. Nous nous engageons à :

- respecter les normes, principes et engagements énoncés dans le présent Code et à les intégrer dans notre travail quotidien
- suivre tous les processus et toutes les procédures mis en place pour garantir que nous respectons les exigences de conformité applicables
- favoriser un lieu de travail sûr, respectueux et inclusif, permettant un accès aux informations, à la formation et aux outils nécessaires pour aider les employés et les collègues à se conformer aux attentes du présent Code.

Tous les employés et partenaires commerciaux doivent se conformer aux lois et réglementations en vigueur. En cas de différence entre les exigences du présent Code, les politiques locales ou du Groupe et les lois ou réglementations applicables, vous devez appliquer les règles les plus strictes.

Nous ne devons pas engager de sous-traitant, d’agent, de consultant, de fournisseur, de client ou de tout autre tiers dont les pratiques commerciales sont contraires au Code. Si nous engageons un tiers pour agir au nom de Compass, il est de notre responsabilité de toujours consulter l’équipe juridique et de faire preuve d’une diligence raisonnable pour s’assurer que nos valeurs et nos principes s’alignent et que les risques sont évalués de manière appropriée.

Toute personne en infraction avec les lois en vigueur ou dont les actions et les comportements sont incompatibles avec notre Code peut faire l’objet de mesures disciplinaires pouvant aller jusqu’au licenciement.



« NOS ACTIONS DOIVENT TOUJOURS REFLÈTER NOS VALEURS. »

## NOTRE MODÈLE DE DÉCISION ÉTHIQUE

Utiliser notre modèle de prise de décision éthique peut nous aider à faire les bons choix. Celui-ci nous aidera à déterminer ce que nous **devons** faire plutôt que ce que nous **pouvons** faire. Faire ce qui est juste dépend toujours des circonstances auxquelles nous sommes confrontés et peut impliquer d'aller au-delà de ce qui est exigé par la loi. Le fait qu'une chose soit **légale** ou culturellement acceptable dans une juridiction ne la rend pas nécessairement légale dans une autre juridiction. Le principe directeur sera toujours de savoir si un acte est **éthique** et conforme aux valeurs de Compass.

Avant de prendre une décision ou d'être invité à approuver une décision prise par quelqu'un d'autre, il faut toujours se demander si cette décision :

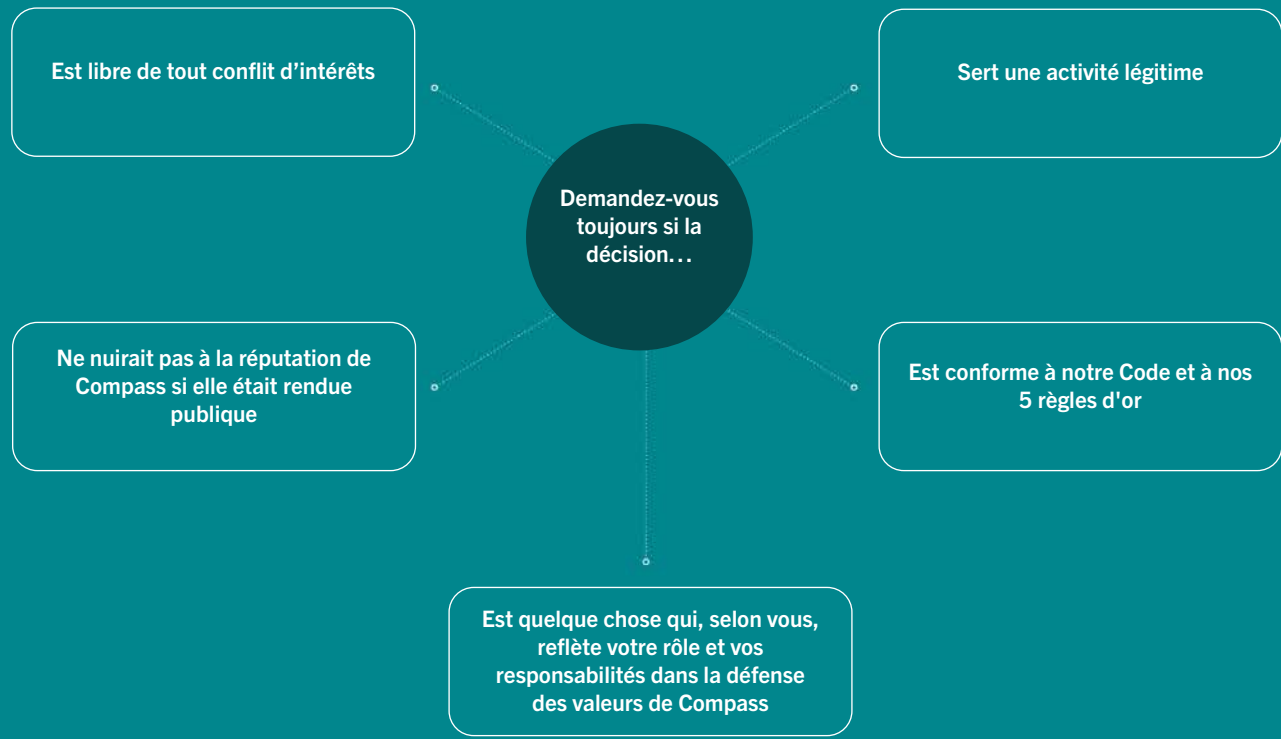
- est libre de tout conflit d'intérêts
- sert une activité légitime
- est quelque chose qui, selon vous, reflète votre rôle et vos responsabilités dans la défense des valeurs de Compass
- ne nuit pas à la réputation de Compass si elle était rendue publique
- est conforme au Code et aux Cinq règles d'or.

Si la réponse à l'une de ces questions est négative, nous devons nous arrêter, reconsidérer la question et demander conseil à notre supérieur hiérarchique, au service juridique et/ou au service Éthique et Intégrité du Groupe avant de prendre toute autre mesure.

## DEMANDER CONSEIL EST UN SIGNE DE FORCE ET NON DE FAIBLESSE

# FAIRE CE QUI EST JUSTE | JURIDIQUE | ÉTHIQUE

EN S'APPUYANT SUR LES VALEURS DE L'ENTREPRISE





# LA METHODE COMPASS



# DEVELOPPEMENT DURABLE

## EN TANT QUE LEADER MONDIAL DES SERVICES DANS LE SECTEUR DE LA RESTAURATION, NOUS NOUS CONCENTRONS SUR LES DOMAINES DANS LESQUELS NOUS POUVONS AVOIR LE PLUS GRAND IMPACT POSITIF SUR LE SYSTÈME ALIMENTAIRE MONDIAL, L'ENVIRONNEMENT ET LES COMMUNAUTÉS LOCALES.

Cela implique de recourir à un large éventail de parties prenantes au niveau mondial, national et local qui influencent ou sont affectées par nos activités quotidiennes et d'aligner notre stratégie de développement durable sur les objectifs de développement durable des Nations Unies, en nous concentrant sur les domaines dans lesquels nous pouvons avoir le plus d'impact. Nous menons nos activités de manière durable et nous nous efforçons de manière proactive de minimiser les effets négatifs (par exemple en réduisant les émissions de gaz à effet de serre nettes pour le climat) et de maximiser les possibilités de contribuer à des effets positifs sur l'environnement. À cette fin, il est important que nous promouvions et encourageons la responsabilité environnementale dans tous les domaines sous notre contrôle, quelle que soit notre position.

Compass s'engage à faire des progrès continus en matière de développement durable des communautés dans lesquelles nous vivons et travaillons, en facilitant les opportunités de soutien aux communautés locales et en veillant à ce que nos engagements soient transparents, éthiques et conformes à nos valeurs.



Pour plus d'informations, consultez notre [Politique environnementale](#) et notre [page consacrée au Développement durable](#) sur notre [site web](#)



### CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE

- Respecter toutes les lois et réglementations applicables, ainsi que les politiques, normes et procédures du Groupe en matière d'environnement
- Contribuer à la protection de l'environnement et minimiser l'impact de nos activités
- Veiller à ce que l'efficacité énergétique et les émissions de carbone soient prises en compte dans tous les aspects de notre travail et prendre des mesures pour économiser l'énergie et réduire notre empreinte carbone dans la mesure du possible
- S'efforcer de réduire le gaspillage alimentaire dans le cadre de nos activités et, dans la mesure du possible, soutenir la redistribution des excédents alimentaires dans la communauté
- Réduire activement les emballages inutiles et s'efforcer d'introduire des alternatives durables aux produits à usage unique et aux plastiques à base de combustibles fossiles
- Veiller à ce que nous disposions des informations, de la formation et des outils nécessaires à la mise en œuvre de pratiques environnementales responsables
- S'efforcer de soutenir les communautés locales, les entreprises et les organisations détenus par des minorités, notamment en contribuant au développement des compétences et des capacités locales



### CE QUE VOUS NE DEVEZ PAS FAIRE

- Éliminer les déchets de manière illégale
- Mener des activités qui gaspillent l'eau
- Ignorer notre responsabilité consistant à influencer nos partenaires commerciaux pour qu'ils contribuent à des impacts positifs sur l'environnement
- Ne pas respecter les droits des populations autochtones ou les droits sur le sol
- Accorder un soutien à la communauté pour influencer indûment une décision commerciale
- Publier, autoriser ou divulguer des données ou des informations sur le développement durable qui sont inexactes, fausses ou trompeuses
- Publier, divulguer ou diffuser des données ou des informations non publiques sur le développement durable sans les approbations appropriées conformément au Manuel des Engagements du Groupe (interne uniquement) et/ou aux politiques du Groupe ou locales.

# DROITS DE L'HOMME ET ESCLAVAGE MODERNE

Nous respectons les droits de l'homme et la dignité des personnes tout au long de nos opérations et de nos chaînes d'approvisionnement mondiales, y compris celles qui sont considérées comme appartenant à des groupes « vulnérables ». Nous respectons et attendons de nos fournisseurs qu'ils respectent toutes les lois locales applicables, y compris celles qui promeuvent des conditions de travail décentes et sûres ainsi que la sécurité individuelle ; les lois interdisant le travail forcé et le travail des enfants ; les interdictions relatives à la traite des êtres humains ; et les lois qui protègent la liberté d'association et le droit de participer à des négociations collectives.

Nous nous engageons à respecter les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme, les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail et le code de base de l'Initiative pour le commerce éthique. Nous sommes signataires du Pacte mondial des Nations Unies et respectons ses principes, ce qui signifie que, où que nous travaillions dans le monde, nous nous efforcerons toujours de respecter et de faire respecter les droits de l'Homme et les libertés fondamentales de tous ceux qui travaillent pour nous ou avec nous, ainsi que ceux des personnes et des communautés au sein desquelles nous travaillons.

**NOUS NE TOLÉRONS PAS LE TRAVAIL FORCÉ ET NOUS NOUS ENGAGEONS À JOUER NOTRE RÔLE DANS L'ÉRADICATION DE L'ESCLAVAGE MODERNE ET DE LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS SOUS TOUTES SES FORMES.**



Pour plus d'informations, consultez notre [Politique relative aux droits de l'homme](#) ainsi que notre [Déclaration sur l'esclavage moderne et la traite des êtres humains](#)



## CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE

- Respecter les exigences légales locales en ce qui concerne tous les types de contrats de travail, y compris, mais sans s'y limiter, les employés et les travailleurs permanents, à court terme, occasionnels ou intérimaires
- Suivre et faire respecter les principes de notre [Politique relative aux droits de l'Homme](#)
- Traiter chaque employé et/ou travailleur de manière équitable, avec dignité et respect, indépendamment de ses antécédents, qui comprennent, sans s'y limiter, la race, le sexe, la couleur, l'origine, l'ethnicité, la religion, les croyances, l'âge, le handicap, l'orientation sexuelle, l'identification ou l'expression de genre, l'opinion politique ou l'origine sociale
- Mettre en place des procédures transparentes, équitables et confidentielles permettant à nos employés de partager leurs préoccupations. Ces procédures doivent permettre aux employés de discuter de toute situation dans laquelle ils pensent avoir été victimes de discrimination, de harcèlement ou d'un traitement injuste ou sans respect ou dignité
- Continuer à promouvoir les principes de respect des droits de l'homme et chercher à sensibiliser davantage aux risques d'esclavage moderne et de traite des êtres humains tout au long de nos chaînes d'approvisionnement
- Respecter les droits des peuples indigènes ou les droits fonciers



## CE QUE VOUS NE DEVEZ PAS FAIRE

- Utiliser, bénéficier ou permettre d'utiliser le travail forcé ou obligatoire ou la traite des êtres humains
- Utiliser, bénéficier ou permettre d'utiliser toute forme d'exploitation des enfants
- Soutenir l'imposition de frais ou de coûts pour le recrutement de travailleurs migrants transfrontaliers afin de garantir l'alignement sur le principe de l'employeur-payeur
- Se livrer à tout comportement direct offensant, intimidant, malveillant ou insultant. Cela inclut toute forme de harcèlement sexuel ou autre, individuel ou collectif, motivé par la race, l'âge, le rôle, l'identification ou l'expression du genre, l'identité, la couleur, la religion, l'ethnicité, le pays d'origine, l'orientation sexuelle, l'état civil, les personnes à charge, le handicap, la classe sociale ou les opinions politiques.
- Supposer que quelqu'un d'autre signalera, ou ignorer notre responsabilité personnelle de signaler un incident ou un problème potentiel en matière de droits de l'homme.

# EMPLOI ET INCLUSION

Nous nous engageons à recruter, développer et retenir des talents diversifiés qui reflètent les communautés au sein desquelles nous vivons et travaillons. Nous nous efforçons d'encourager une culture d'entraide, de respect et d'intégration dans laquelle les collaborateurs sont les bienvenus, peuvent être eux-mêmes et ont le sentiment d'appartenir à un groupe.

## **COMPASS S'ENGAGE EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ, DU BIEN-ÊTRE, DE L'INCLUSION ET DE L'ÉQUITÉ POUR TOUS SES COLLABORATEURS. NOUS NOUS OPPOSONS À TOUTE FORME DE DISCRIMINATION, D'INTIMIDATION OU DE HARCÈLEMENT.**

Nous attendons également de nos partenaires commerciaux qu'ils appliquent des pratiques de tolérance zéro à l'égard de toute discrimination en matière d'emploi et de profession, et qu'ils favorisent un environnement de diversité, d'équité et d'inclusion.

Compass adopte une approche holistique pour s'assurer que les personnes se sentent respectées, y compris, mais sans s'y limiter, en raison de leur origine, de leur race, de leur sexe, de leur identification ou expression de genre, de leur identité, de leur âge, de leur orientation sexuelle, de leur religion, de leur appartenance ethnique, de leur statut matrimonial ou de partenariat civil, de leur grossesse ou de leur maternité ou de leur handicap.



Pour plus d'informations, voir notre [Politique de diversité, d'équité et d'inclusion](#) et les [Engagements de Compass](#).



### CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE

- Se conformer à toutes les lois, réglementations et normes du travail locales applicables
- Traiter les personnes de manière équitable, juste et sans discrimination
- Mettre en place et promouvoir des conditions de travail éthiques, positives, sûres et équitables
- Veiller à ce que tout travail soit basé sur une relation d'emploi légalement reconnue et que les employés et les travailleurs reçoivent des informations écrites claires sur leurs conditions d'emploi et les avantages qu'ils en retirent
- Prendre toutes les décisions en matière d'emploi, y compris l'embauche, la promotion, la formation et les mutations, en se fondant uniquement sur le mérite, les aptitudes et les capacités et en respectant les lois locales pertinentes, quel que soit le type d'organisation du travail
- Reconnaître et être sensible aux comportements qui pourraient être acceptables pour certaines cultures, origines ou perspectives, mais pas pour d'autres, et ajuster cette conduite si cela s'avère raisonnable et/ou nécessaire
- Procéder aux ajustements appropriés et raisonnables nécessaires pour soutenir ceux qui en ont besoin (par exemple, ajuster les modalités de travail pour les personnes handicapées, pour celles qui ont des responsabilités familiales, etc.)



### CE QUE VOUS NE DEVEZ PAS FAIRE

- Embaucher des personnes âgées de moins de 15 ans ou dont l'âge est inférieur à l'âge minimum légal local, si celui-ci est plus élevé
- Tolérer toute forme de harcèlement, d'intimidation, de discrimination, de traitement hostile, offensant, intimidant, malveillant, insultant ou dégradant, qu'il soit physique, verbal ou sexuel, ou tout acte préjudiciable, y compris la violence ou les menaces de violence
- Adopter un comportement direct hostile, offensant, intimidant, malveillant, insultant ou dégradant à l'égard d'une ou de plusieurs personnes spécifiques. Cela vaut aussi bien pour un comportement individuel que pour un comportement collectif avec d'autres personnes.
- Adopter un comportement indirect offensant, intimidant, malveillant, insultant ou dégradant à l'égard d'une ou de plusieurs personnes spécifiques, et/ou qui pourrait être interprété comme du harcèlement ou des brimades.

# APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE

## NOUS NOUS ENGAGEONS À NOUS APPROVISIONNER EN PRODUITS ET SERVICES DE MANIÈRE DURABLE, ÉTHIQUE ET SOCIALEMENT RESPONSABLE.

Dans la mesure du possible, nous nous approvisionnons en ingrédients auprès de fournisseurs locaux, achetons des produits de saison et biologiques et participons à des initiatives de commerce équitable. Nous accordons une grande importance à l'approvisionnement responsable.

Les produits chimiques et autres que nous achetons et utilisons pour la prestation de nos services sont achetés et transportés de manière responsable afin que notre personnel et nos clients ne soient pas inutilement exposés à des risques quelconques.

Nous reconnaissons l'importance de maintenir à la fois la visibilité et la transparence au sein de nos chaînes d'approvisionnement afin de maximiser l'impact positif et de protéger les personnes qui y travaillent contre les abus et l'exploitation potentiels.

Nous nous engageons à chercher en permanence à influencer et à améliorer les normes de bien-être animal dans l'ensemble de nos chaînes d'approvisionnement mondiales.



Vous trouverez de plus amples informations sur notre travail avec les fournisseurs en lisant notre [Code de conduite mondial des fournisseurs](#), notre [Déclaration de politique d'intégrité de la chaîne d'approvisionnement](#) et notre [page sur l'approvisionnement responsable sur notre site web](#).



### CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE

- Vous conformer à toutes les lois et réglementations applicables en ce qui concerne nos activités d'approvisionnement
- Continuer à intégrer les principes de notre [Code de conduite mondial des fournisseurs](#) dans l'ensemble de nos chaînes d'approvisionnement
- Faire preuve d'une diligence raisonnable pour vous assurer que, depuis l'intégration du fournisseur jusqu'à l'approvisionnement et au paiement des marchandises, la relation est menée conformément aux principes directeurs du présent Code et aux politiques du Groupe et/ou locales
- Promouvoir l'amélioration du bien-être des animaux chaque fois que nous pouvons avoir un impact positif sur nos chaînes d'approvisionnement
- Soutenir les fournisseurs axés sur la diversité, l'équité et l'inclusion dans la mesure du possible
- Répondre en temps utile aux signaux d'alerte concernant les risques éthiques de la chaîne d'approvisionnement



### CE QUE VOUS NE DEVEZ PAS FAIRE

- Compromettre les valeurs éthiques, les normes, le comportement, la qualité ou la sécurité dans nos engagements avec les fournisseurs
- Choisir la facilité et continuer à faire des affaires avec un fournisseur ou un distributeur (ou indirectement avec son fournisseur). Il en va de même lorsque ce n'est pas la bonne chose à faire ou en cas de progrès insatisfaisants dans la résolution d'un problème ou de non-respect du Code ou de notre [Code de conduite mondial des fournisseurs](#).

# SANTÉ ET SÉCURITÉ



# SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Notre engagement à ne causer aucun préjudice découle de notre culture d'entraide et d'intégration, dans laquelle la santé, la sécurité et le bien-être de nos employés, de nos travailleurs, de nos clients et des communautés que nous servons sont notre priorité absolue.

## NOUS PROMOUVONS DES NORMES DE SÉCURITÉ ET DE QUALITÉ FORTES SUR LE LIEU DE TRAVAIL DANS L'ENSEMBLE DE NOS ACTIVITÉS ET ATTENDONS LA MÊME CHOSE DE NOS PARTENAIRES COMMERCIAUX.

Nous nous efforçons d'améliorer en permanence nos performances en matière de santé et de sécurité, et nous mesurons régulièrement le respect de nos normes afin de garantir à nos clients et aux autres personnes qui travaillent avec nous que nous exploitons l'environnement le plus sûr possible.



Pour plus d'informations, reportez-vous à notre [Politique sur la santé et la sécurité au travail](#)



### CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE

- Vous conformer à toutes les lois et réglementations applicables, et adhérer aux normes industrielles pertinentes en matière de santé sur le lieu de travail, ainsi qu'aux règles et procédures de sécurité pertinentes
- Chercher à éviter toute blessure à un employé, un client, un fournisseur sur site ou un sous-traitant
- Cesser immédiatement tout travail dangereux
- Suivre et respecter les politiques, normes et procédures du Groupe ainsi que les réglementations locales en matière de santé et de sécurité sur le lieu de travail
- Vous assurer que les employés sont compétents, formés de manière appropriée et qu'ils disposent des équipements de protection individuelle adéquats pour effectuer leur travail en toute sécurité
- Vous assurer que nous n'entreprenons que des travaux pour lesquels nous sommes formés, compétents, capables et médicalement aptes
- Signaler rapidement toute blessure réelle ou évitée de justesse, tout problème de santé ou toute condition dangereuse liée à notre travail ou à notre capacité à exercer nos fonctions
- Enquêter sur tous les incidents graves et les accidents évités de justesse et procéder à une analyse des causes profondes
- Partager les enseignements tirés avec nos collègues afin d'éviter que les incidents ne se reproduisent
- Revoir régulièrement les politiques de santé et de sécurité pour s'assurer de leur conformité aux exigences législatives et réglementaires ainsi qu'aux meilleures pratiques



### CE QUE VOUS NE DEVEZ PAS FAIRE

- Ignorer tout acte dangereux ou risqué. Si nous observons quelqu'un en train d'accomplir un acte dangereux, nous devons lui expliquer pourquoi cela n'est pas sûr, lui demander d'arrêter et de suivre les procédures locales pour remédier au problème.
- Vous rendre au travail ou entreprendre une activité liée au travail dans le cadre de laquelle notre capacité à exercer une fonction ou un devoir en toute sécurité est altérée par des drogues, de l'alcool ou d'autres substances
- Exécuter une tâche ou une fonction pour laquelle nous ne sommes pas formés de manière appropriée ou que nous ne sommes pas capables d'exécuter de manière sûre et conforme
- Permettre à un membre de l'équipe de continuer à travailler alors qu'il est en état d'ébriété ou d'exécuter une tâche ou une fonction qui n'est pas sûre ou de manière non conforme
- Supposer que quelqu'un d'autre signalera une situation dangereuse

# SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

## NOTRE PRIORITÉ EST DE SERVIR À NOS CLIENTS DES ALIMENTS PRÉPARÉS SELON LES NORMES LES PLUS STRICTES EN UTILISANT DES PRODUITS ET DES INGRÉDIENTS DE QUALITÉ.

Afin de garantir des pratiques sûres et efficaces, nous avons mis au point un ensemble de normes opérationnelles et de comportements minimaux communs qui doivent être appliqués dans tous les lieux où nous exerçons nos activités. Ces normes s'appuient sur les exigences réglementaires et les pratiques de pointe du secteur.



### CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE

- Vous conformer à toutes les lois et réglementations applicables et à tous les cadres, politiques et procédures de l'entreprise en matière de sécurité alimentaire
- Manipuler, préparer, stocker et transporter les aliments dans des conditions sanitaires appropriées qui ne les exposent pas à un risque de contamination
- Vous assurer que les ingrédients et produits alimentaires proviennent uniquement de fournisseurs réputés et approuvés qui répondent à nos normes
- Fournir aux employés les informations, la formation et les outils nécessaires pour faire leur travail de manière sûre, hygiénique et conforme
- Veiller à ce que les employés qui informent les clients sur les allergènes, les intolérances et les sensibilités alimentaires reçoivent une formation appropriée
- Signaler rapidement tout problème de sécurité alimentaire réel ou potentiel et prendre des mesures immédiates pour éviter tout risque de contamination
- Revoir régulièrement les politiques de sécurité alimentaire afin de s'assurer qu'elles sont à jour par rapport aux exigences législatives et réglementaires et aux pratiques de pointe de l'industrie.



### CE QUE VOUS NE DEVEZ PAS FAIRE

- Exposer les aliments à des situations qui créent un risque de contamination
- Effectuer une tâche ou une fonction pour laquelle nous ne sommes pas formés de manière appropriée ou que nous ne sommes pas capables d'entreprendre, ou qui n'est pas conforme aux cadres, politiques et procédures de l'entreprise en matière de sécurité alimentaire
- Permettre à un membre de l'équipe de continuer à travailler ou d'effectuer une tâche ou une fonction dangereuse ou non conforme aux cadres, politiques et procédures de l'entreprise en matière de sécurité alimentaire
- Court-circuiter ou contourner nos politiques, protocoles ou procédures en matière de sécurité alimentaire, ou ignorer les exigences ou les directives réglementaires
- Exploiter un établissement, une cuisine centrale ou une installation de stockage sans le permis ou la licence requis conformément aux lois ou réglementations locales
- Tromper un client sur l'utilisation de produits, d'ingrédients ou d'additifs
- Omettre sciemment des ingrédients ou ne pas mettre en évidence les risques liés aux allergènes dans l'étiquetage des aliments ou des boissons
- Supposer que quelqu'un d'autre signalera une situation dangereuse ou non conforme



Pour plus d'informations, consultez notre [Politique de sécurité alimentaire](#)





# INTÉGRITÉ PERSONNELLE



# CONFLITS D'INTÉRÊTS

Tous les employés et toutes les personnes travaillant pour ou avec Compass doivent éviter d'avoir des intérêts personnels (y compris des activités personnelles et des intérêts financiers) qui pourraient entrer en conflit avec leurs responsabilités, leurs devoirs et leurs obligations envers Compass.

Les conflits d'intérêts surviennent lorsque des intérêts personnels passent avant les intérêts de Compass et que ces intérêts personnels influencent indûment ou sont perçus comme influençant les jugements, les décisions ou les actions de l'entreprise. Dans ces situations, il peut être difficile de travailler pour Compass de manière objective, équitable et efficace, et cela peut avoir des conséquences sur le plan juridique, réglementaire, ainsi que pour notre réputation.

**NOUS NOUS EFFORÇONS DE TOUJOURS AGIR DANS LE MEILLEUR INTÉRÊT DE COMPASS, ET C'EST POURQUOI LA DIVULGATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS POTENTIELS ET/OU RÉELS CONTRIBUE À FAVORISER UNE CULTURE D'OUVERTURE, DE CONFIANCE ET D'INTÉGRITÉ.**



Pour plus d'informations, consultez notre [Politique d'intégrité professionnelle](#) ou contactez le service juridique ou le département Ethique et Intégrité du Groupe



## CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE

- Respecter toutes les lois et réglementations applicables
- Veiller à ce que vos activités, intérêts et relations personnels n'entrent pas en conflit avec vos devoirs et responsabilités envers Compass
- Signaler et divulguer tout conflit d'intérêts réel, perçu ou potentiel de manière transparente et opportune. Lorsqu'un conflit ne peut être évité, nous le gérons de manière appropriée et transparente, en prenant conseil auprès de notre supérieur hiérarchique, du service juridique ou du service Ethique et Intégrité du Groupe
- Consigner dans le registre des divulgations pertinent tout conflit d'intérêts réel ou potentiel



## CE QUE VOUS NE DEVEZ PAS FAIRE

- Saisir ou détourner de manière inappropriée des opportunités commerciales à des fins de gain personnel ou pour favoriser ou tirer profit d'une relation personnelle
- Abuser de votre position ou de votre autorité au sein de Compass pour promouvoir vos intérêts personnels ou ceux d'amis ou de membres de notre famille ou d'individus/d'organisations que vous connaissez personnellement
- Accepter des nominations, débattre, voter ou participer à tout processus ou activité de prise de décision lorsqu'il existe ou pourrait exister un conflit d'intérêts nous concernant

# INFORMATIONS CONFIDENTIELLES ET PRIVILÉGIÉES

## NOUS NOUS ENGAGEONS À PROTÉGER TOUTES LES INFORMATIONS CONFIDENTIELLES ET À NE LES DIFFUSER OU LES PARTAGER QU'EN CAS DE BESOIN ET AVEC LES AUTORISATIONS NÉCESSAIRES.

Nous veillons à ce que seuls les employés ou les tiers autorisés, justifiant d'un véritable besoin professionnel, aient accès aux informations confidentielles.

Nos clients, employés, partenaires commerciaux et parties prenantes attendent de nous que nous maintenions des contrôles stricts sur les informations confidentielles que nous détenons ou utilisons. Le partage ou l'utilisation incorrecte d'informations confidentielles peut avoir de graves conséquences, notamment des amendes et des pénalités importantes, des poursuites pénales, des actions civiles et une perte de confiance.

Les informations confidentielles comprennent les informations électroniques ou documentaires relatives à des questions telles que les produits ou les processus, les informations sur nos clients et nos fournisseurs, les listes de fournisseurs, les stratégies de prix, de marketing ou de service, les rapports financiers non publics, les politiques ou les procédures, les informations sur les ventes d'actifs, les fusions et les acquisitions. Cette liste n'est pas exhaustive.

Les informations privilégiées sont également une forme d'informations confidentielles et sont par ailleurs définies par la loi. Il s'agit d'informations de nature précise, qui n'ont pas été rendues publiques, qui concernent directement ou indirectement le Groupe Compass et qui, si elles étaient rendues publiques, seraient susceptibles d'avoir un effet significatif sur le cours des titres du Groupe Compass. Le fait pour un individu de négocier des titres du Groupe Compass alors qu'il est en possession d'informations privilégiées constitue une infraction pénale au Royaume-Uni, aux États-Unis et dans de nombreux autres pays.



Pour plus d'informations, reportez-vous à notre Code relatif à la négociation des actions (interne uniquement) ou contactez le Secrétariat Général du Groupe.



### CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE

- Respecter toutes les lois et réglementations applicables
- Adhérer à notre Code relatif à la négociation des actions lorsque vous avez été informé(e) que vous êtes soumis(e) à des restrictions ou que vous êtes inscrit(e) à un projet ou sur une liste d'initiés
- Vous assurer que les informations confidentielles ou les informations privilégiées ne sont divulguées qu'en cas de besoin et avec l'autorisation expresse de le faire
- Faire preuve de prudence lors de la manipulation ou de l'utilisation d'informations confidentielles ou privilégiées
- Avoir conscience que l'utilisation d'informations privilégiées pour négocier des titres, recommander, encourager ou inciter quelqu'un d'autre à négocier, ou divulguer des informations privilégiées (sauf s'il vous incombe de le faire dans le cadre de votre emploi ou de vos fonctions) peut donner lieu à une violation des lois relatives au délit d'initié, ce qui peut constituer un délit pénal
- Veiller à ne pas divulguer d'informations confidentielles ou privilégiées dans des lieux publics, notamment en prenant toutes les mesures nécessaires pour protéger les informations contenues dans des documents et sur des appareils technologiques en dehors du lieu de travail
- Demander conseil en cas de doute sur la nature d'une information confidentielle ou privilégiée ou sur le fait qu'une activité puisse générer un risque de délit d'initié



### CE QUE VOUS NE DEVEZ PAS FAIRE

- Copier, divulguer ou utiliser des informations confidentielles ou privilégiées à des fins de gain ou d'avantage personnel
- Copier, partager ou utiliser des informations confidentielles ou privilégiées avec toute autre personne, y compris des parents, des amis ou des collègues qui ne justifient pas d'un besoin de les connaître
- Divulguer ou partager des informations confidentielles ou privilégiées (y compris avec des parties prenantes internes ou des collègues) sans autorisation spécifique, ou avant la publication de points commerciaux ou d'autres annonces sur le marché
- Acheter, vendre ou négocier de toute autre manière des actions de Compass (ou de toute autre société cotée en bourse) alors que vous êtes en possession d'informations privilégiées. Nous ne devons pas demander à d'autres personnes de négocier en notre nom ni confier à d'autres les informations privilégiées dont nous disposons.
- Copier ou emporter des informations confidentielles avec vous à la fin de votre emploi au sein de Compass
- Partager des informations confidentielles ou privilégiées d'une manière dangereuse ou non sécurisée. Si vous n'êtes pas sûr(e) du mécanisme de transfert qui offre une protection adéquate, demandez conseil à l'équipe Digital & Technologie.



# INTÉGRITÉ COMMERCIALE

# CONCURRENCE LOYALE

Nous nous engageons à exercer une concurrence loyale à l'échelle mondiale.

Les lois antitrust, antimonopole et sur la concurrence (« lois sur la concurrence ») protègent les consommateurs et favorisent une concurrence loyale en interdisant toute action coordonnée entre les acteurs du marché pour fixer ou ajuster artificiellement les prix, diviser les marchés ou partager les clients, limiter la production ou l'offre, truquer les offres ou restreindre le commerce de toute autre manière. Le partage d'informations commercialement sensibles avec des concurrents (directement ou par l'intermédiaire d'un tiers) est également interdit. Les pratiques anticoncurrentielles, y compris la fixation des prix par des entreprises opérant à différents niveaux de la chaîne d'approvisionnement, sont également interdits. Les lois sur la concurrence sont conçues de sorte à garantir que les entreprises se livrent à une concurrence loyale et n'empêchent pas, ne restreignent pas ou ne faussent pas la concurrence (ou n'ont pas l'intention de le faire) afin de fournir des biens et des services de qualité à des prix équitables.

## **NOUS ENCOURAGEONS LA CONCURRENCE LOYALE ET PRÉSERVONS LA CONFIANCE DE NOS CLIENTS, PARTENAIRES COMMERCIAUX, INVESTISSEURS ET DE LA COMMUNAUTÉ COMMERCIALE MONDIALE EN COMPRENANT ET EN RESPECTANT LES LOIS APPLICABLES EN MATIÈRE DE CONCURRENCE.**

Cela inclut le refus de participer ou de s'engager dans des activités liées à des cartels avec des concurrents ou d'autres tiers qui pourraient coordonner des offres ou des soumissions.



Pour plus d'informations, consultez notre [Politique d'intégrité professionnelle](#) ou contactez le service juridique ou le département Ethique et Intégrité du Groupe



### CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE

- Respecter les lois sur la concurrence pour tous les secteurs et tous les marchés dans lesquels nous opérons
- Veiller à ce que nos relations d'affaires avec les clients et les partenaires commerciaux soient correctement documentées et approuvées par le service juridique
- Faire preuve de prudence et obtenir l'approbation nécessaire lorsque nous participons à une association commerciale, à une conférence commerciale ou à un autre forum sectoriel afin de nous assurer que nous ne nous engageons pas (activement ou passivement) dans un comportement anticoncurrentiel
- Demander un avis juridique si vous souhaitez collaborer avec des concurrents ou des fournisseurs dans le cadre d'initiatives industrielles, environnementales, de développement durable ou d'autres initiatives de gouvernance, afin de s'assurer que tout accord ne restreint pas la concurrence ou n'a pas d'effet négatif sur elle
- Demander un avis juridique préalable si vous souhaitez conclure un accord d'approvisionnement ou un autre accord commercial avec un concurrent
- Informer le service juridique ou le service Ethique et Intégrité du Groupe ou soumettre un signalement par l'intermédiaire de [Speak Up](#), [We're Listening](#) dès que possible si vous avez connaissance d'activités ou d'accords avec des tiers qui pourraient donner lieu à des pratiques anticoncurrentielles



### CE QUE VOUS NE DEVEZ PAS FAIRE

- Truquer des offres ou des soumissions ou communiquer avec des concurrents ou d'autres tiers au sujet d'offres ou de soumissions (sauf, par exemple, dans le cadre d'une offre conjointe officielle ou d'une coentreprise traitée par votre équipe juridique locale)
- Partager directement ou indirectement avec des concurrents des informations sensibles sur le plan commercial ou concurrentiel, à moins que ces arrangements n'aient été approuvés par le service juridique
- Convenir ou même discuter avec des concurrents des prix, y compris les tarifs auxquels Compass vend ou a l'intention de vendre des biens ou des services, ou de toute autre stratégie commerciale financière ou non financière
- Tenter de dicter aux clients le prix auquel ils doivent revendre les biens ou les services qui leur ont été fournis par Compass, le cas échéant
- Vous entendre avec toute autre entreprise pour limiter la production de biens ou la fourniture de services, pour se répartir les marchés ou les clients ou pour boycotter collectivement un acteur du marché
- Adopter automatiquement les prix de détail recommandés par les fournisseurs. Nous devons prendre nos propres décisions en matière de prix et les consigner.

# LUTTE CONTRE LES POTS-DE-VIN ET LA CORRUPTION

Nous nous engageons à respecter les normes d'intégrité et de professionnalisme les plus élevées dans tout ce que nous faisons.

La corruption est un abus du pouvoir qui nous est confié. Son impact sur la société et les communautés est préjudiciable. Il y a corruption lorsqu'une personne offre, promet, récompense ou donne, accepte ou demande, directement ou indirectement, un avantage financier ou autre à quelqu'un, dans l'intention que la personne qui reçoit l'avantage s'acquitte de ses devoirs ou obligations de manière inappropriée.

Un avantage peut comprendre tout ce qui a de la valeur, comme de l'argent, des cadeaux, des marques d'hospitalité, des faveurs, des primes à la signature ou des rabais abusifs, des dons, des parrainages ou des investissements communautaires. Il peut également s'agir d'avantages non monétaires ou d'une opportunité, comme la promesse d'un emploi pour un membre de la famille ou un ami proche.

En tant que signataire du Pacte mondial des Nations Unies, nous nous engageons à lutter contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion et les pots-de-vin.

## TOUTE ACTIVITÉ ILLÉGALE OU CONTRAIRE À L'ÉTHIQUE EST STRICTEMENT INTERDITE.



Pour plus d'informations, consultez notre [Politique d'intégrité commerciale](#), notre Manuel des Engagements du Groupe (interne uniquement) ou adressez-vous au service juridique ou au service Éthique et Intégrité du Groupe.



### CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE

- Vous conformer à toutes les lois et réglementations applicables en matière de lutte contre la corruption
- Agir avec intégrité afin de protéger la réputation de Compass et assurer le succès à long terme de notre entreprise
- Rejeter toute demande ou offre de pot-de-vin
- Obtenir l'approbation de la direction et demander un avis juridique à l'avance lorsqu'il s'agit d'offrir, de donner ou d'accepter un avantage dans le cadre d'une transaction commerciale ou d'un marché
- Vous assurer que ceux qui agissent en notre nom ou qui nous fournissent des services partagent nos valeurs et nos principes et travaillent avec intégrité
- Faire preuve d'une grande prudence lorsque vous traitez avec des fonctionnaires ou des tiers qui interagissent avec des fonctionnaires ou qui les représentent, y compris ceux qui fournissent des services au nom de Compass
- Demander une autorisation préalable avant d'offrir ou d'accepter des cadeaux ou des marques d'hospitalité, conformément aux politiques et procédures locales et du Groupe
- Veiller à ce que les dons caritatifs, les dons en nature, les parrainages et les investissements communautaires soient utilisés conformément à la [Politique d'intégrité commerciale](#) de Compass et aux objectifs de responsabilité sociale de l'entreprise
- Informer le service juridique, le service Éthique et Intégrité du Groupe ou soumettre un rapport via [Speak Up. We're Listening](#) dès que possible si vous avez connaissance d'activités ou d'accords de tiers susceptibles de donner lieu à des pots-de-vin et à de la corruption



### CE QUE VOUS NE DEVEZ PAS FAIRE

- Offrir, accepter ou payer des pots-de-vin sous quelque forme que ce soit, quel que soit le lieu où nous opérons, quelle que soit la situation et quelle que soit la personne impliquée
- Donner ou offrir des paiements de facilitation (« graisser la patte ») ou autres *de faveur*, à moins d'être confronté(e) à une situation où votre sécurité personnelle est menacée si vous refusez d'effectuer le paiement
- Effectuer des paiements irréguliers en espèces (ou équivalents), y compris payer de manière inappropriée les factures ou dépenses personnelles de quelqu'un d'autre
- Fournir tout avantage à des fonctionnaires afin d'influencer une prise de décision
- Permettre ou autoriser de toute autre manière nos consultants, conseillers, agents ou intermédiaires à verser des pots-de-vin directement ou indirectement
- Offrir, donner ou accepter tout avantage, quelle qu'en soit la valeur, qui pourrait être interprété comme influençant une décision commerciale

# CONFORMITÉ AU REGARD DES AUTRES FORMES DE CRIMINALITÉ ÉCONOMIQUE

## NOUS NOUS ENGAGEONS À CONTRIBUER À LA LUTTE MONDIALE CONTRE LE BLANCHIMENT D'ARGENT, LE FINANCEMENT DU TERRORISME ET L'ÉVASION FISCALE.

Ces activités nuisent aux communautés mondiales dans le monde entier.

Compass se conforme aux sanctions applicables et aux programmes de contrôle du commerce. Des programmes de sanctions sont mis en place par des gouvernements et des organisations intergouvernementales qui interdisent ou restreignent les transactions effectuées par ou avec certains individus, entités, secteurs et/ou pays (« activité sanctionnée »). Compass s'efforce de prendre les précautions nécessaires et efficaces pour s'assurer de ne pas prendre part à des activités sanctionnées qui violeraient la loi ou qui l'exposeraient inutilement à un risque de réputation.

Le blanchiment d'argent consiste à cacher ou déguiser les produits du crime et les maintenir entre les mains de criminels. Le financement du terrorisme comprend la réception ou la fourniture d'argent ou de biens destinés ou susceptibles d'être utilisés à des fins de terrorisme ou de blanchiment de biens terroristes. L'évasion fiscale est le non-paiement ou le sous-paiement d'impôts partout dans le monde. Elle implique d'aider sciemment une autre personne à commettre une fraude fiscale ou d'être complice de ses actes.

Compass interdit strictement de faire des affaires d'une manière qui aide ou facilite de tels crimes partout où nous opérons.



Pour plus d'informations, consultez notre [Politique d'intégrité professionnelle](#) ou contactez le service juridique ou le département Éthique et Intégrité du Groupe



### CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE

- Respecter toutes les lois et réglementations applicables
- Comprendre et appliquer les procédures et les contrôles mis en place pour prévenir et détecter la dissimulation de fonds illégaux ou illicites
- Procéder à des vérifications raisonnables en ce qui concerne les transactions financières avec les partenaires commerciaux afin de s'assurer que nous ne recevons pas le produit d'activités criminelles ou que nous ne nous engageons pas dans des activités sanctionnées, car cela peut constituer une infraction pénale
- Rester attentifs aux signaux d'alerte concernant l'évasion fiscale, notamment l'objet et le mode de paiement, le destinataire et la localisation des comptes bancaires
- Faire preuve de vigilance lors du traitement des factures et des paiements et de la réception ou de l'encaissement des fonds, en veillant à ce que les irrégularités soient traitées ou signalées en temps utile
- Informer immédiatement le service juridique, le service Éthique et Intégrité du Groupe ou soumettre un signalement via [Speak Up, We're Listening](#) dès que possible si vous soupçonnez des activités de blanchiment réel ou potentiel d'argent, de financement du terrorisme, d'évasion fiscale ou de violation des sanctions



### CE QUE VOUS NE DEVEZ PAS FAIRE

- En aucun cas, conclure sciemment une forme d'accord commercial ou autre qui implique des fonds ou des actifs acquis illégalement, ou qui aboutit au financement du terrorisme ou à l'engagement dans une activité sanctionnée
- Engager sciemment une contrepartie liée à la criminalité organisée ou à d'autres activités criminelles
- Accepter, recevoir, offrir ou donner des transactions inhabituelles en espèces en dehors du cours normal des affaires, à moins qu'elles n'aient été approuvées au niveau approprié par le service juridique et financier
- Supposer que les vérifications raisonnables ont été effectuées par des tiers. L'absence de vérification peut mettre Compass et ses employés en danger.
- Effectuer des paiements sur le compte bancaire d'un tiers qui n'est pas situé dans une juridiction où ce tiers opère, a son siège social ou dans laquelle les biens ou les services proviennent ou sont livrés.

# EXACTITUDE DES LIVRES ET REGISTRES FINANCIERS

## NOUS CROYONS EN UNE CONDUITE DES AFFAIRES HONNÊTE ET TRANSPARENTE.

Tout comportement frauduleux, trompeur ou malhonnête est strictement interdit.

Toute personne impliquée dans la création, le traitement et l'enregistrement des informations dans les livres et registres financiers de Compass est tenue responsable de l'intégrité de ces informations.

Nos livres et registres doivent refléter fidèlement nos opérations financières et commerciales conformément à nos normes comptables applicables et à notre système de contrôle interne.



Pour plus d'informations, reportez-vous au Manuel des Engagements du Groupe (interne uniquement), à la [Politique d'intégrité commerciale](#) ou contactez le service Finance du Groupe ou votre équipe Finance locale.



### CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE

- Respecter toutes les lois et normes comptables applicables
- Suivre et respecter notre système de contrôle interne
- Veiller à ce que tous les documents comptables, rapports et états financiers présentent de manière raisonnablement détaillée une image complète, juste et précise de la santé financière de nos entreprises
- Vous assurer que le manuel d'approbation du groupe et les processus locaux sont respectés et que la documentation appropriée est soumise à l'appui des soumissions et des demandes d'approbation
- Vous assurer que les opérations que nous approuvons et enregistrons sont justifiées par un objectif commercial légitime
- Conserver les registres comptables et la documentation conformément aux obligations fiscales, financières et juridiques locales.



### CE QUE VOUS NE DEVEZ PAS FAIRE

- Retenir ou falsifier tout enregistrement, financier ou non financier, ou mal qualifier toute transaction afin d'en dissimuler la véritable nature, l'objet et/ou le destinataire
- Créer, maintenir ou autoriser d'autres personnes à produire ou à maintenir de manière inappropriée des comptes, des fonds ou des actifs non divulgués ou non enregistrés
- Dissimuler, détruire ou modifier de manière inappropriée les registres, comptes et documents de l'entreprise
- Céder ou transférer de quelque manière que ce soit tout actif de Compass sans autorisation et sans documentation appropriée conformément au Manuel des Engagements du Groupe
- Conclure des accords contractuels ou financiers sans obtenir les approbations locales et/ou du Groupe requises
- Fournir des déclarations fausses, trompeuses ou incomplètes concernant les processus financiers de Compass ou des transactions spécifiques



# CONFIDENTIALITÉ DES DONNÉES

Compass détient des données personnelles sur ses collaborateurs, clients, fournisseurs, actionnaires et autres tiers. Les données personnelles comprennent toute information permettant d'identifier une personne ou de la rendre identifiable. Ces informations peuvent être conservées sur papier ou par voie électronique.

## IL EST ESSENTIEL QUE NOUS VEILLIONS À CE QUE LES DONNÉES PERSONNELLES SOIENT TOUJOURS SÉCURISÉES.

Traiter les données personnelles avec soin est très important pour notre entreprise. Lorsque nous recueillons des données à caractère personnel dans le cadre de nos activités, nous devons trouver un juste équilibre entre le droit à la vie privée d'une personne et l'objectif commercial légitime ou l'obligation légale d'utiliser, de traiter ou de stocker ses données personnelles. Lorsque nous travaillons avec des tiers avec lesquels nous sommes susceptibles de partager des données à caractère personnel ou de recevoir de telles données, nous leur indiquons clairement l'importance que nous accordons à la protection de la vie privée et les normes que nous exigeons qu'ils respectent.



Si vous pensez que les normes de la Politique de confidentialité des données du groupe (interne uniquement) ou de la politique de confidentialité du pays concerné n'ont pas été respectées, si vous avez connaissance d'une violation de données ou si vous avez des inquiétudes concernant le partage ou l'utilisation de données personnelles, contactez immédiatement le champion de la protection des données de votre pays, le service juridique ou le service Éthique et Intégrité du Groupe.



### CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE

- Respecter toutes les lois et réglementations applicables en matière de confidentialité des données
- Veiller à ce que la collecte et le traitement de données personnelles ou d'informations personnelles identifiables (« données personnelles ») soient effectués à des fins légitimes
- Veiller à ce que les données à caractère personnel ne soient utilisées qu'aux fins pour lesquelles elles ont été obtenues et veiller à ne pas collecter plus de données personnelles qu'il n'est nécessaire pour la finalité concernée
- Respecter les droits des personnes concernées et agir conformément à la législation locale en répondant aux demandes ou aux avis reçus, le cas échéant
- Stocker les données personnelles en toute sécurité sur les systèmes informatiques de Compass
- Partager les données à caractère personnel (que ce soit en interne ou en externe) uniquement à des fins légitimes, sur la base du besoin d'en connaître et de manière sécurisée
- Veiller à ce que les données à caractère personnel soient transférées à un tiers par le biais de mécanismes de transfert approuvés. En cas de doute, demandez conseil à l'équipe Digital & Technologie.
- Veiller à ce que toute personne recevant des données à caractère personnel comprenne l'importance de préserver la confidentialité et la sécurité de ces données et de ne les utiliser qu'aux fins convenues
- Signaler immédiatement tout incident potentiel en matière de confidentialité des données au service juridique ou au champion de la protection des données de votre pays.



### CE QUE VOUS NE DEVEZ PAS FAIRE

- Conserver des données à caractère personnel plus longtemps que ce qui est autorisé ou nécessaire
- Utiliser des données personnelles à des fins non autorisées
- Transférer des données vers d'autres pays de manière peu sûre ou sans protection adéquate
- Fournir des données à des personnes non autorisées à l'intérieur ou à l'extérieur de Compass
- Ignorer notre responsabilité personnelle de signaler ou d'enregistrer un incident potentiel en matière de confidentialité des données, ou supposer que quelqu'un d'autre le fera à notre place

# ACTIVITÉS EXTERNES



# RELATIONS AVEC LES ORGANISMES DE RÉGLEMENTATION ET ACTIVITÉS POLITIQUES

Dans le cadre de ses activités, Compass s'engage parfois auprès d'organismes gouvernementaux, de groupes d'intérêt public, d'associations industrielles et d'autres organismes similaires dans le monde entier. Ce faisant, nous devons veiller à respecter les lois locales régissant l'activité politique.

Dans de nombreux cas, les lois qui s'appliquent lorsque nous travaillons avec le gouvernement peuvent être plus strictes que celles qui s'appliquent lorsque nous travaillons avec des entreprises privées. Comme pour toutes les personnes avec lesquelles nous travaillons, nous nous efforçons d'être un partenaire responsable du gouvernement et d'adhérer aux normes éthiques les plus strictes.

## LA POLITIQUE DE COMPASS EST DE NE PAS FAIRE DE DONS POLITIQUES.



### CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE

- Respecter toutes les lois et réglementations applicables
- Veiller à la véracité ainsi qu'à l'exactitude de nos informations et à la protection des intérêts légitimes de Compass
- Coopérer avec les enquêtes et les audits du gouvernement ou des autorités
- Tenir le supérieur hiérarchique approprié informé de toute communication prévue avec des agences gouvernementales désignées et demander son approbation avant de s'engager avec ces parties
- Obtenir les approbations nécessaires si certaines activités de routine tombent involontairement sous le coup de la définition large des questions constituant des dons et des dépenses politiques en vertu de la loi britannique sur les sociétés (UK Companies Act) de 2006
- Demander conseil au Secrétariat de la Société du Groupe si vous n'êtes pas sûr(e) de savoir quelle activité pourrait être définie comme un don politique et/ou une dépense politique



### CE QUE VOUS NE DEVEZ PAS FAIRE

- Faire un don au nom de Compass à une organisation politique qui promeut un parti ou des activités politiques
- Faire des dons politiques ou fournir des contributions à un parti politique ou à un candidat à une fonction publique
- Faire du lobbying ou avoir des contacts avec des législateurs, des candidats politiques, des régulateurs, des fonctionnaires ou des groupes d'intérêt public, sauf si nous le faisons sous la direction du service juridique du Groupe, du service de communication du Groupe et du service des relations avec les investisseurs du Groupe



Pour plus d'informations, consultez notre [Politique d'intégrité professionnelle](#) ou contactez le service juridique ou le département Éthique et Intégrité du Groupe

# COMMUNICATION EXTERNE

Nous pouvons parfois être amenés à répondre à des questions émanant de personnes ou d'organisations extérieures, ou recevoir des demandes de renseignements de la part des médias, de la presse, des analystes ou de la communauté des investisseurs.

## **NOUS NOUS ENGAGEONS À PARTAGER DES INFORMATIONS PRÉCISES SUR NOS ACTIVITÉS ET NOS RÉSULTATS FINANCIERS AVEC NOS PARTIES PRENANTES, Y COMPRIS LES MÉDIAS, LA PRESSE, LES INVESTISSEURS ET LES RÉGULATEURS.**

Nous nous conformons à nos obligations d'information du marché et nous sommes ouverts et honnêtes dans notre communication externe.



Pour plus d'informations, contactez votre équipe Communication, Relations Investisseurs Groupe ou Juridique



### CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE

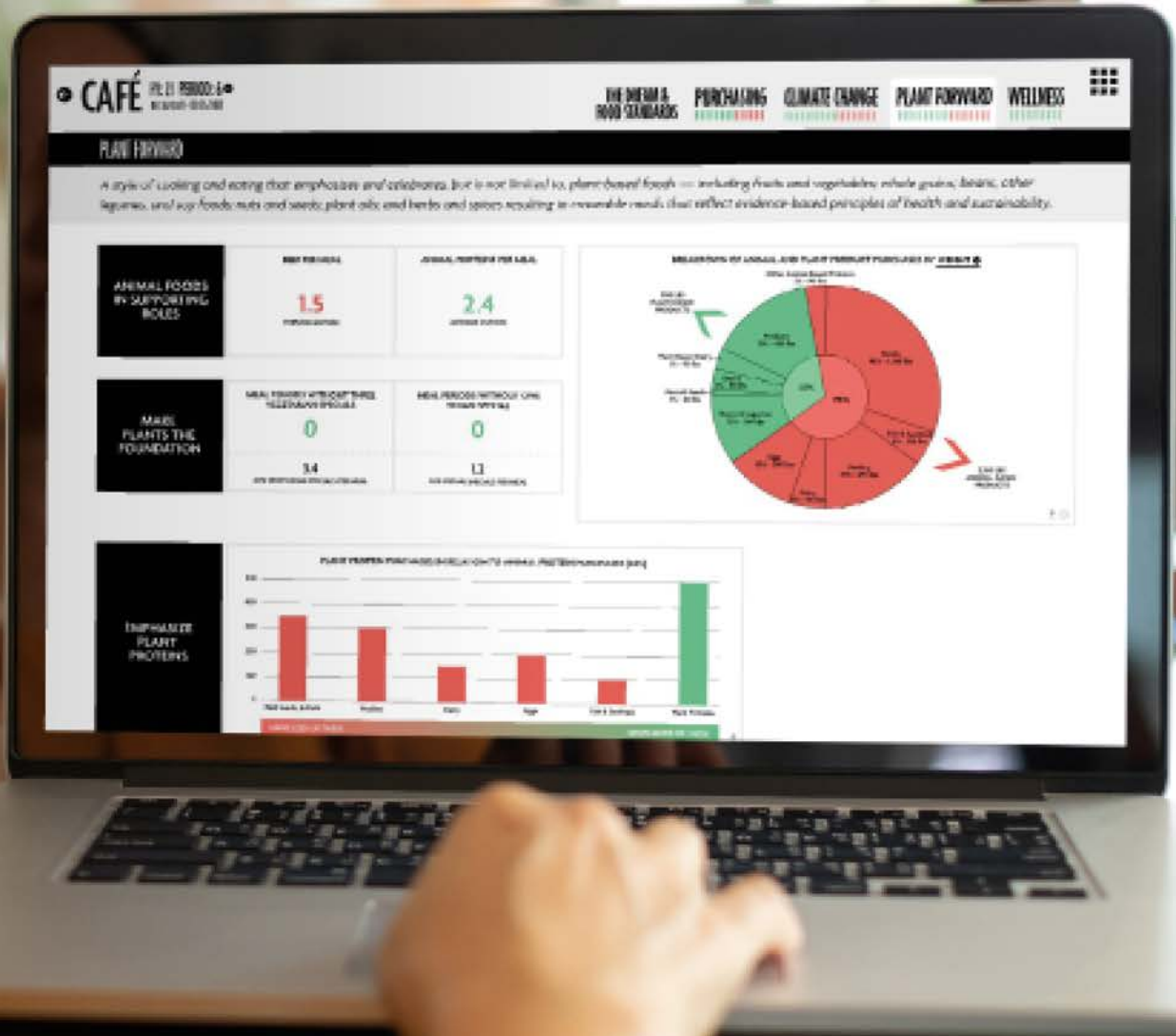
- Obtenir l'approbation de la fonction Communication Groupe, de la fonction Relations Investisseurs Groupe et de la fonction Juridique Groupe avant de fournir des réponses aux médias ou à la presse pour ou au nom de Compass Group PLC
- Vous assurer que les conseils et les approbations, le cas échéant, sont obtenus auprès de nos équipes juridiques et de communication avant de fournir des réponses aux médias ou à la presse pour ou au nom d'une entité opérationnelle de Compass
- Obtenir l'autorisation et l'avis de nos équipes juridiques et de communication avant d'entrer en contact avec tout gouvernement, régulateur, législateur ou groupe de pression au nom d'une entité opérationnelle de Compass
- Vérifier auprès de nos équipes de communication et juridique la divulgation aux médias ou à la presse en cas de doute



### CE QUE VOUS NE DEVEZ PAS FAIRE

- Faire des déclarations publiques ou répondre, de manière formelle ou informelle, aux médias, aux analystes ou à la communauté des investisseurs, à moins d'être désigné(e) comme porte-parole de Compass et/ou d'être autorisé(e) à parler au nom de Compass
- Publier toute déclaration, tout communiqué de presse ou toute présentation (orale ou écrite) susceptible de contenir ou d'équivaloir à des informations privilégiées sans l'accord préalable du Secrétariat Général du Groupe, du service juridique du Groupe et du service des Relations Investisseurs du Groupe.

# ACTIFS DE LA SOCIÉTÉ



# ACTIFS DE LA SOCIÉTÉ ET PROTECTION DE LA MARQUE

Chez Compass, nous travaillons avec une intégrité à toute épreuve. Notre réputation dépend de l'intégrité de nos transactions et de nos actions. Les actifs de notre entreprise sont les outils, les équipements, les biens, les systèmes, les informations et les données que nous utilisons quotidiennement dans le cadre de notre travail.

**NOUS AVONS TOUS LA RESPONSABILITÉ DE VEILLER À CE QUE LES ACTIFS DE NOTRE SOCIÉTÉ, QU'IL S'AGISSE DE PROPRIÉTÉ PHYSIQUE, NUMÉRIQUE OU INTELLECTUELLE, NE SOIENT UTILISÉS QU'À DES FINS PROFESSIONNELLES LÉGITIMES, ET À CE QUE NOUS LES MANIPLIONS AVEC SOIN ET LES PROTÉGIONS CONTRE LA PERTE, LES DOMMAGES, LE VOL, LA FRAUDE OU TOUTE UTILISATION ABUSIVE.**

En tant que leader du marché dans le secteur de la restauration et des services aux entreprises, nous produisons souvent des recettes, des processus, des idées et des stratégies non publiques qui sont la propriété de Compass et que nous devons protéger. Nous protégeons notre propriété intellectuelle (y compris les noms de nos concepts, les marques déposées, les droits d'auteur, les brevets et les secrets commerciaux) et nous surveillons de près l'utilisation non autorisée de notre propriété intellectuelle par d'autres parties.



Pour plus d'informations, reportez-vous à la Politique d'utilisation acceptable des technologies de l'information applicable au niveau du Groupe ou au niveau local, ou contactez les équipes Digital & Technologie ou Juridique



## CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE

- Respecter toutes les lois et réglementations applicables
- Utiliser les technologies de l'information conformément à la politique d'utilisation acceptable applicable au niveau du Groupe ou au niveau local
- Protéger les actifs de la Société et toujours les préserver d'un usage abusif, d'une perte, d'une fraude ou d'un vol et ne les utiliser qu'à tout moment d'une manière professionnelle et responsable
- Veiller à ce que les actifs de l'entreprise que nous utilisons ou avec lesquels nous interagissons dans le cadre de notre travail ne soient pas endommagés, mal utilisés ou gaspillés
- Protéger nos droits de propriété intellectuelle et n'utiliser notre propriété intellectuelle qu'à des fins professionnelles légitimes, sous des protections appropriées
- Faire preuve de vigilance et signaler à l'équipe Digital & Technologie les tentatives non autorisées d'accès à nos systèmes ou appareils, telles que les e-mails d'hameçonnage (phishing) ou d'autres cybermenaces
- Demander conseil auprès de l'équipe Digital & Technologie en cas d'incertitude ou de doute quant à l'utilisation ou l'accès aux actifs numériques ou à la technologie de l'information
- Veiller à signaler toute utilisation abusive des actifs de la Société par d'autres personnes à votre supérieur hiérarchique ou à soumettre un signalement par l'intermédiaire de [Speak Up. We're Listening](#)



## CE QUE VOUS NE DEVEZ PAS FAIRE

- Accéder, transférer ou retirer des biens de l'entreprise sans autorisation ou les utiliser à des fins inappropriées
- Commettre sciemment, participer ou être impliqué(e) dans des activités frauduleuses ou des vols de quelque nature que ce soit
- Accepter de partager ou de céder nos droits de propriété intellectuelle à des parties externes à Compass sans avoir préalablement consulté notre équipe juridique locale et obtenu son approbation
- Utiliser les actifs de l'entreprise à des fins personnelles ou pour des raisons sans rapport avec notre rôle au sein de Compass
- Abuser des droits de propriété intellectuelle de nos clients
- Installer ou utiliser tout matériel ou logiciel non autorisé sur un système informatique de Compass
- Contourner intentionnellement tout contrôle de technologie de l'information ou de cybersécurité.

# SPEAKUP!

We're listening

Confidential | Trustworthy | Safe



Pour plus d'informations, consultez notre Politique de prise de parole et d'écoute sur notre site web

**EN CAS DE DOUTE, PARLEZ, NOUS VOUS ÉCOUTONS.**

## **SPEAK UP, WE'RE LISTENING**

Nous prenons très au sérieux les signalements et les préoccupations soulevées dans le cadre de notre programme « Speak Up, We're Listening » et nous donnerons rapidement suite aux allégations d'actes répréhensibles ou de comportements contraires à l'éthique. Afin de préserver son intégrité, notre plateforme et notre ligne d'assistance Speak Up, We're Listening sont gérées par un fournisseur tiers indépendant et sont disponibles 365 jours par an, 7 jours par semaine, 24 heures par jour, dans tous les pays au sein desquels nous opérons.

Pour toute question relative à des violations présumées ou avérées du Code, parlez-en à une personne de confiance de la manière qui vous convient le mieux, en utilisant l'une de nos ressources « Speak Up » :

- votre supérieur hiérarchique ou un cadre d'un niveau plus élevé
- votre responsable local des ressources humaines ou votre champion Listen Up
- un membre de l'équipe juridique de votre pays, de votre région ou du Groupe
- un membre de l'équipe Éthique & Intégrité du Groupe
- ou partagez vos préoccupations via la plateforme Speak Up, We're Listening

### **Confidentialité**

Compass s'engage à protéger la confidentialité de toute personne effectuant un signalement. Lorsque vous soumettez un rapport, vous pouvez choisir de rester anonyme. Il est important de savoir que les informations fournies et le droit à la confidentialité ou à l'anonymat peuvent être soumis aux lois locales.

### **Interdiction des représailles**

**COMPASS INTERDIT STRICTEMENT ET NE TOLÈRE PAS LES REPRÉSAILLES OU LES TRAITEMENTS PRÉJUDICIALES RESULTANT DE VOTRE SIGNALEMENT OU DE VOTRE CAPACITÉ À SIGNALER TOUTE PRÉOCCUPATION.**

Compass s'engage à vous protéger, ainsi que les personnes qui mènent, assistent ou participent à une enquête, contre tout traitement préjudiciable ou représailles.